

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	

Date de convocation 19 septembre 2018
--

Date d'affichage 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Chantal MARCELLI, Bernadette MILLOT, Siva MOURougANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, William SMITH, Didier SOISSON, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Sophie MARTIN par Denis FENAT.

Madame Sandrine ANTUNES a été nommée secrétaire.

Objet : **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

N° de délibération : **2018_09_28_02**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Il convient aujourd'hui de procéder à de nouvelles désignations afin de tenir compte de l'installation de Mme Chantal MARCELLI et de M. William SMITH.

Par délibération n°2014-04-04-01 du 4 avril 2014, le Conseil municipal a décidé la création des commissions municipales, et en a désigné les membres conformément à l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ces commissions doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22, qui prévoit que le Conseil municipal peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

VU la délibération n°2018-06-27-01 modifiée portant sur la désignation des membres,

CONSIDERANT que Mme Chantal MARCELLI et M. William SMITH, conseillers municipaux nouvellement installés, peut participer aux travaux des commissions municipales,

Sur le rapport de M. le Maire et sa proposition,

DESIGNE Mme Chantal MARCELLI, membre des commissions suivantes :

- commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative,
- commission des affaires sociales.

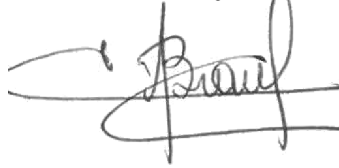
DESIGNE M. William SMITH, membre des commissions suivantes :

- commission des finances.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 03/10/2018 à 11:28:37
Référence : ea3361f4b3df02ef66e0a6676bc17c86950931c5